

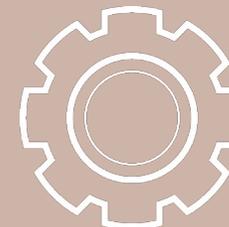
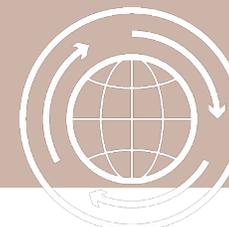
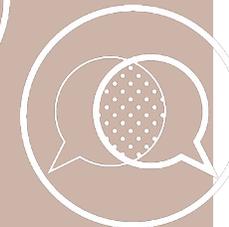
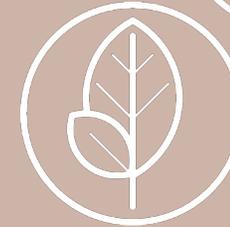
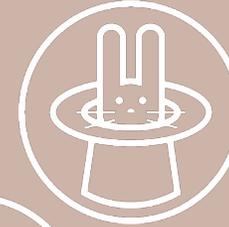
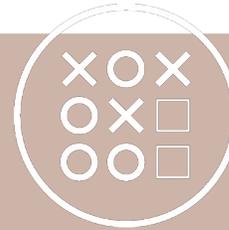


L'architecture et le réemploi des matériaux

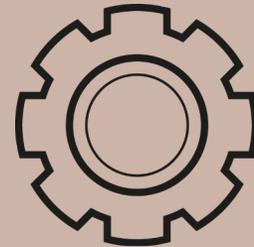
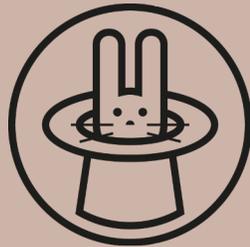
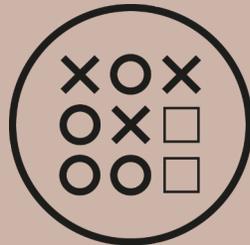
Ressourcerie de L'archipel - Sion
Cléa Bourguinet – Yann Huet – Julien Robyr

Thèmes abordés

1. L'archipel, présentation
2. Une ressoucerie, c'est quoi?
3. Exemples de réemploi
4. Normes et droit du réemploi
5. Mettre en pratique



Construire ensemble un avenir plus résilient grâce à l'économie circulaire et au lien social



L'archipel, définition

Nouveau tiers-lieu situé à Sion qui a pour objectif d'accompagner la population dans la transition environnementale en suivant les axes suivants:

Apprendre, faire et partager

- Valorisation de l'économie circulaire et du lien social
- Rencontres, discussions et débats
- Un espace d'expérimentation, laboratoire de nouvelles pratiques
- Un lieu vivant et dynamique, ouvert à toutes et à tous
- Un projet qui s'inscrit dans le développement de Ronquoz 21.



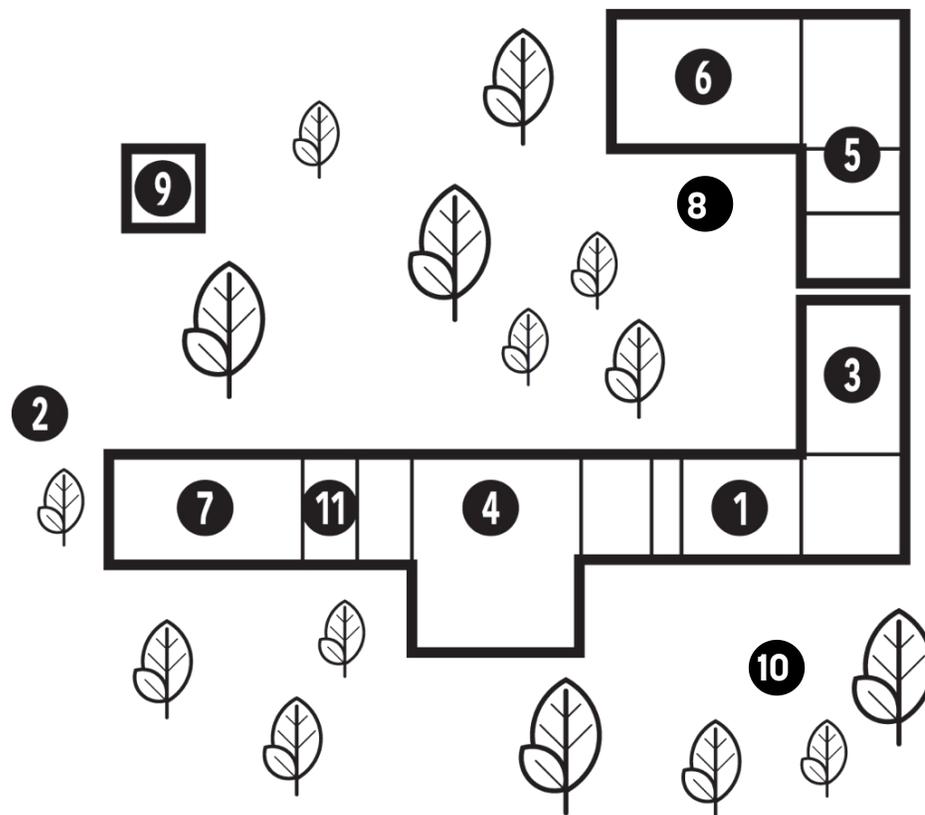
Une vision d'avenir...proche





Activités

1. Restaurant
2. Ressourcerie
3. Coworking
4. Evènements
5. Salles en location
6. Atelier partagé
7. Repair Café
8. Bibliothèque d'objets
9. Accueil de L'archipel
10. Jardin-forêt
11. Bureaux





Vente de matériaux de 2^e main

issus de chantiers de démolition
et du monde culturel



On reprend quoi ? Du bois

FERMES, POUTRES, CHEVRONS, ETC.



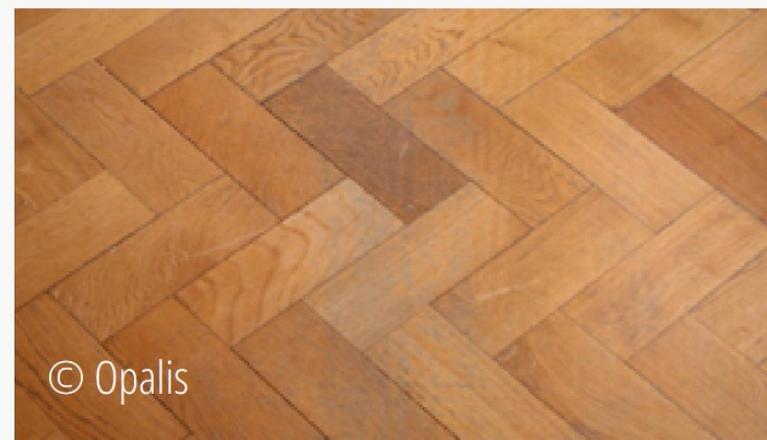
BOIS LAMELLÉ-COLLÉ



**PANNEAUX DE COFFRAGE EN BOIS,
TYPE STEENSCHOTTEN**



PARQUET ET LAMBRIS



On reprend quoi ? Du toit

TUILES ET COUVRE-MURS EN TERRE CUITE



ARDOISES NATURELLES



PANNEAUX ISOLANTS

- XPS et EPS
- PIR
- PUR
- Laine minérale
- Panneaux sandwich
- Isolation acoustique



On reprend quoi ?

DALLAGE EN PIERRE, DE SOL OU MURAL



CARRELAGES



Poëles



POUTRELLES EN ACIER



FERRURES



SANITAIRES



Réemploi

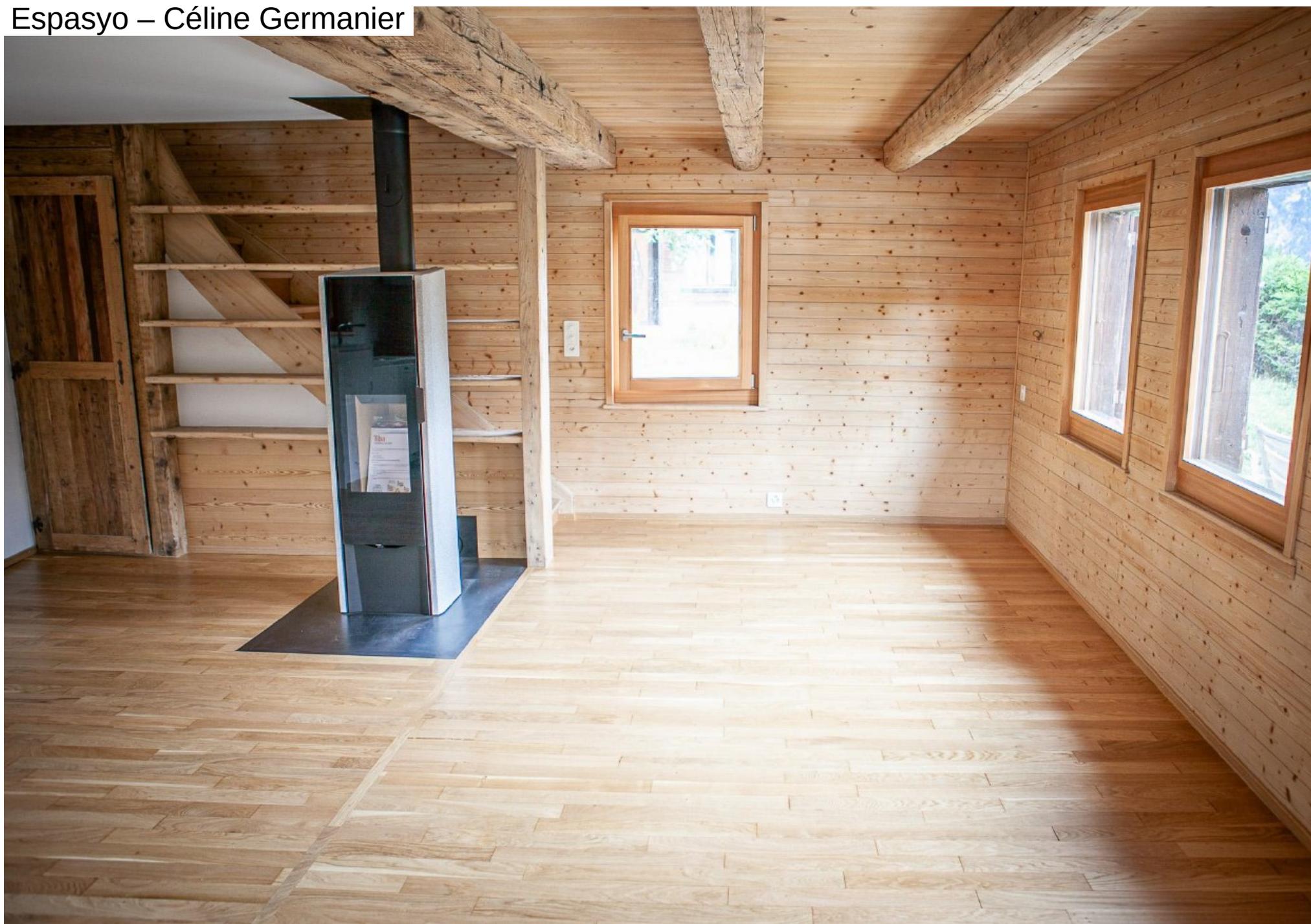
Quelques exemples

Cléa Bourguinet

3 – Réemploi exemples

L'église des Jésuites à Sion





3 – Réemploi exemples

Espasyo – Céline Germanier





3 – Réemploi exemples



3 – Réemploi exemples

Cléa Bourguinet



3 – Réemploi exemples



3 – Réemploi exemples

Hirochi Nakamura & NAP



3 – Réemploi exemples

Superuse Studios



01



+0 km
bouwlift

02



+15 km
kabelhaspel-
latjes



Villa
Wepeloo
Enschede



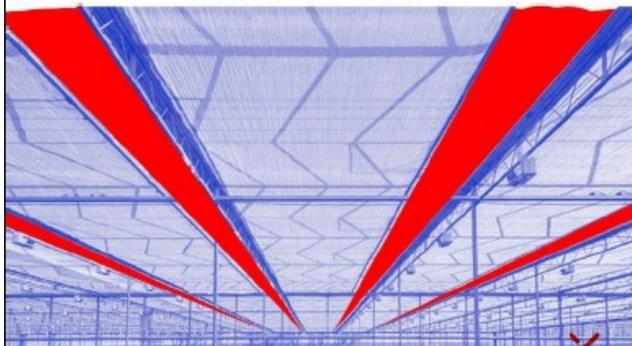
- ▼ Locatie
- Project
- +10 km



03

+15 km
staal van
textielmachine

06

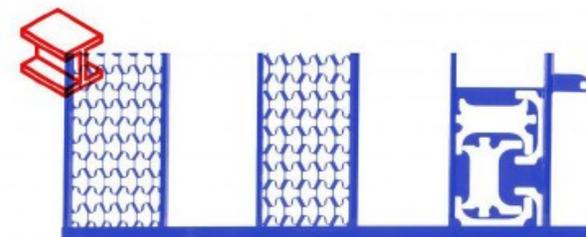


+234 km
kassendoeken



04

+167 km
contourplaten



05

+186 km
bouwborden



3 – Réemploi exemples



3 – Réemploi exemples

Baubüro In situ



3 – Réemploi exemples



Réemploi

Normes et droit

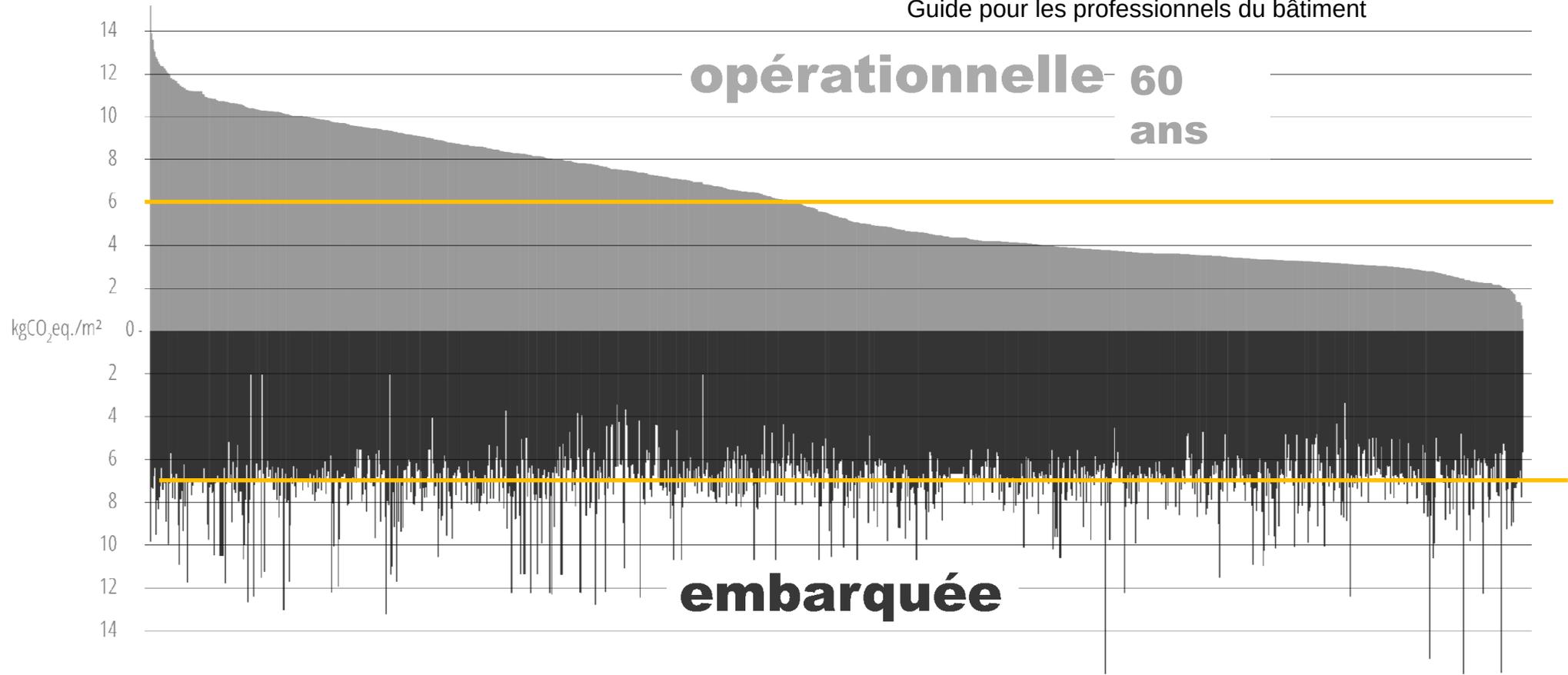
Yann Huet

4 - Energie grise (CO₂) et Construction

part de l'impact ignoré

OFEV 2017 : E grise = 40 à 50 kWh/m²

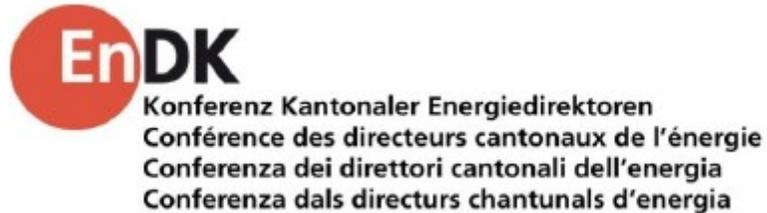
L'énergie grise dans les nouveaux bâtiments
Guide pour les professionnels du bâtiment



4 - Législation sur l'énergie

Loi sur l'énergie (LENe 2024) – Art. 45, al. 3, let. E

”Les cantons édictent des dispositions sur [...] les valeurs limites d'**énergie grise** pour les nouvelles constructions et les rénovations notables.»



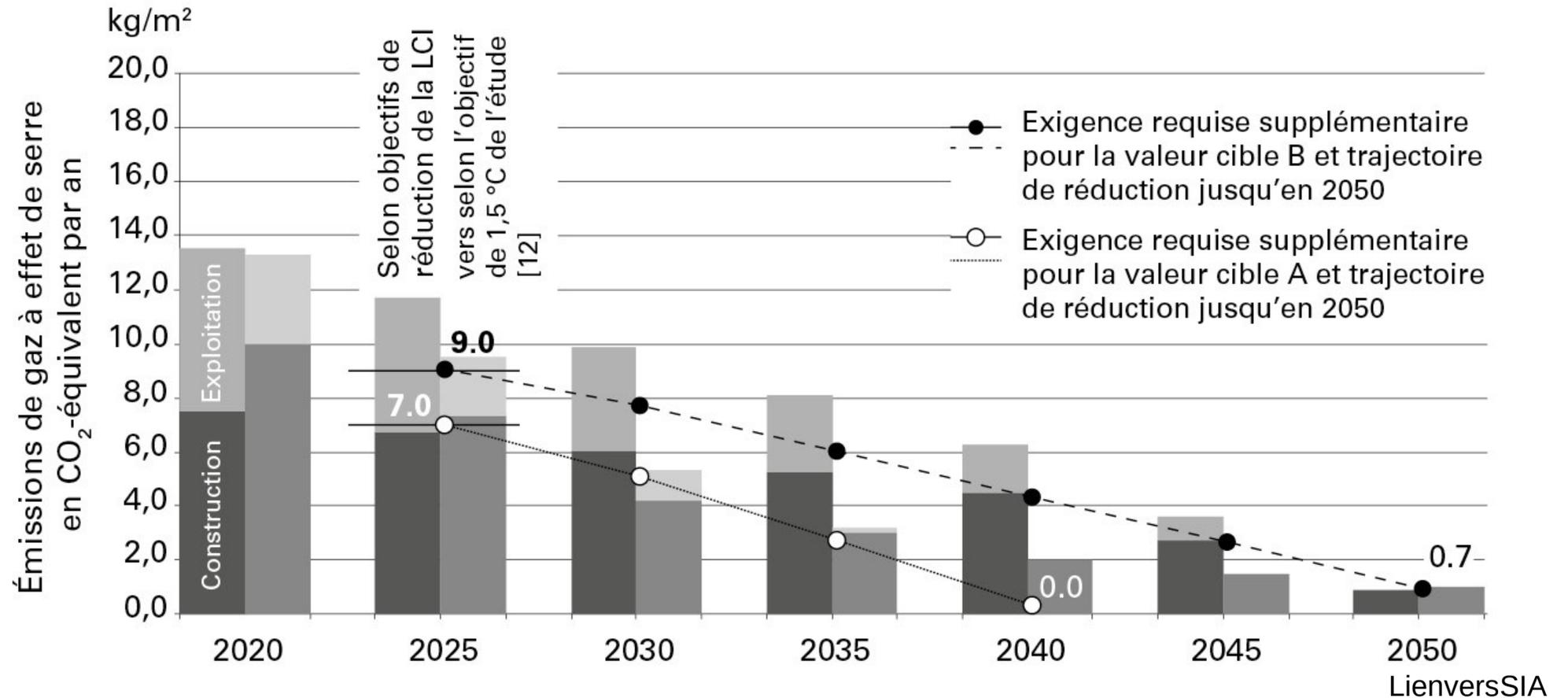
Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) **PROJET** Edition 2025, version française

Catégorie d'ouvrage		Valeur limite de base pour les bâtiments à construire Émissions GES en kg éq. CO ₂ /m ² _{EBF} a	À titre de comparaison Minergie 2024
I	Habitat collectif	12	11
II	Habitat individuel	13	12
III	Administration	13	12
IV	Écoles	12	11
V	Commerces	18	17
VI	Restaurants	15	14

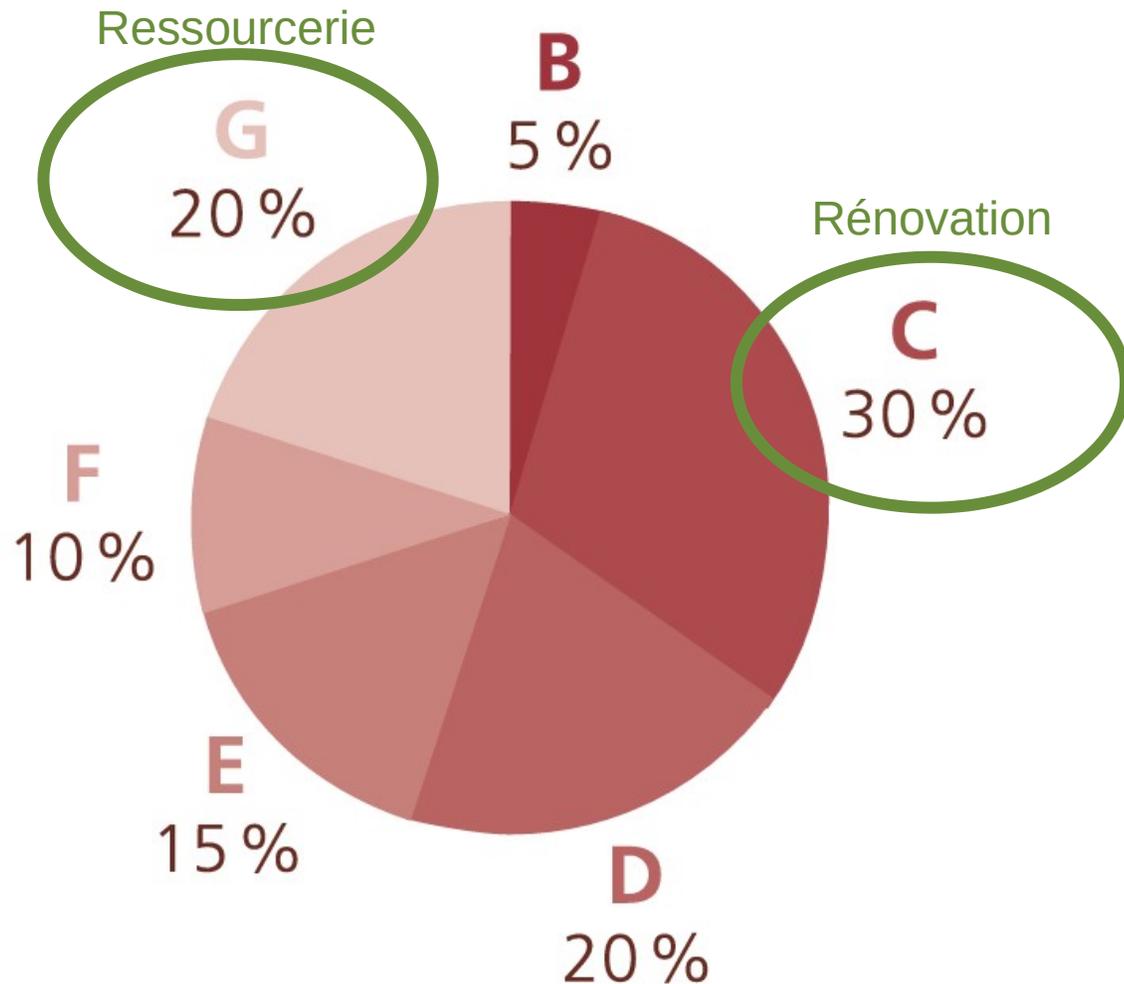
4 - Norme SIA 390/1

SIA 390/1 « La voie du climat – Bilan des gaz à effet de serre sur le cycle de vie des bâtiments »

- parue le 1er février 2025
- remplace le cahier technique SIA 2040 « La voie SIA vers l'efficacité énergétique



4 - Energie Grise : les leviers d'action



- B: Travaux préparatoires
- C: Gros œuvre
- D: Installations techniques du bâtiment
- E: Revêtements de façades et de murs contre te
- F: Toitures
- G: Aménagements intérieurs

OFEV 2017 :
L'énergie grise dans les nouveaux bâtiments
Guide pour les professionnels du bâtiment

L'énergie grise dans les transformations de bâtiments
Guide pour les professionnels du bâtiment

4 - Droit et réemploi

03.01 Contrat de planification spécialisée de la construction circulaire (CCC)

Le contrat de planification spécialisée ziB règle de manière contraignante la définition du projet, l'étendue des prestations, les différents éléments du contrat ainsi que la rémunération, les délais, les échéances, l'assurance et la responsabilité entre le mandant et le mandataire.

 [Télécharger Word](#)

 [Télécharger le PDF](#)

03.02 Conditions générales contractuelles (CGC) relatives au Contrat de planification spécialisée pour la construction circulaire (CCC)

Les CGA du contrat de planification spécialisée pour la construction circulaire (ziB) détaillent les points généraux, les tâches et les prestations en rapport avec l'objet source et l'objet cible.

 [Télécharger Word](#)

 [Télécharger le PDF](#)

04 Déclaration d'intention

La déclaration d'intention règle les droits, les obligations et la rémunération relatifs à la reprise prévue des éléments de construction entre la cédante et la personne intéressée.

 [Télécharger Word](#)

 [Télécharger le PDF](#)

05 Convention de transfert

La convention de transfert règle l'organisation, la rémunération, la garantie et la responsabilité pour le transfert d'éléments de construction entre le cédant et le repreneur.

06 Clauses contractuelles Démontage

Ces clauses contractuelles régissent le démontage d'éléments réutilisables dans le cadre d'une déconstruction par une entreprise de déconstruction ou une entreprise de démontage

07 Clauses contractuelles de réinstallation

Ces clauses contractuelles sont axées sur la réinstallation d'éléments de construction dans l'objet cible. Les positions sont conçues de manière à pouvoir être intégrées dans des contrats d'entreprise

08 Fiche d'information sur la responsabilité

Cette fiche d'information traite de certaines questions de responsabilité lors de la réutilisation de composants dans le contexte du démontage de composants et de leur réinstallation (montage) dans l'objet cible, ainsi que de certaines questions spéciales.

 [Télécharger le PDF](#)

09 Factsheet autorisation

La fiche d'information se réfère aux autorisations qui doivent éventuellement être obtenues pour l'objet source et l'objet cible, ainsi que pour le stockage, la collecte, le transport et le transfert de composants à réutiliser, et les classe sur le plan juridique.

 [Télécharger le PDF](#)

10 Fiche d'information sur la législation relative aux produits de construction

La fiche d'information montre pour qui la législation sur les produits de construction prévoit quelles obligations et classe les éléments de construction réutilisables dans son champ d'application.

 [Télécharger le PDF](#)

Association faitière réemploi

cirkLa pour la réutilisation dans la construction

Fiches en allemand sur :

- Cadre juridique
- Contrats
- Législation sur les produits de construction
- Responsabilité
- ...

[Lienversles fiches](#)

4 - Droit et réemploi – pour aller plus loin



LienversDIKE



LienversCirkla

Et aussi :

Réemploi dans la législation suisse:

- Loi sur la protection de l'environnement (LPE) - LPE 35 j
- Ordonnance sur les produits de construction (OPCo) - OPCoAnnex 1 ch. 7

4 - Réemploi et garantie

Réglé au cas par cas
Solutions de branche

SZS Stahlbau Zentrum Schweiz
Centre suisse de la construction en acier
Centro svizzero per la costruzione in acciaio
Swiss Center for Steel Construction

steelaid

Re-Use : Réutilisation d'éléments
de construction en acier

Statique – Protection anticorrosion – Assurance qualité

[Lien vers SZS](#)

Aptitude à la réutilisation
Tests matériaux



TRIBU Architectes – Manufacture Lausanne

Mettre en pratique

Chantier de rénovation/démolition

- Demander/faire un diagnostic réemploi
- Mise en vente des matériaux seconde main :
 - Sur site via internet (archipelsion.ch, salza.ch)
 - Rabais sur démolition
 - Stockage à la ressourcerie de L'archipel
 - Économie frais de décharge
- Utiliser des éléments de réemploi
 - Planifier demande
 - Se mettre d'accord avec les artisans / entreprises



L'équipe de la SCORE

(la Super Commission de la Ressourcerie)

Lionel Ballmer, architecte

Cléa Bourguinet, architecte

Céline Germanier, architecte

Yann Huet, ingénieur recyclage matériaux de construction

Julien Robyr, codirecteur de L'archipel



MERCI !

Place aux questions...